

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le sept septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : Odette DIBON— LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour en raison de l'urgence de statuer sur une possible limitation de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation avant le 1^{er} octobre 2021.

Le rajout d'une délibération est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

2. Approbation du compte rendu du 03 août 2021

Le compte rendu du 03 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Indemnités de responsabilité Régisseurs

Il est proposé au Conseil municipal d'instituer une indemnité de responsabilité, dont le montant est fonction de l'importance des sommes gérées, aux régisseurs d'avances et/ou de recettes, ainsi qu'aux mandataires suppléants de la Commune. Le montant maximum de cette indemnité, fixé par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, est versée annuellement.

Montant maximum des régies d'avance ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement pour les régies de recettes	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle
Jusqu'à 3 000 €	110 €
De 3 001 à 4 600 €	120 €
De 4 601 à 7 600 €	140 €
De 7 601 à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 à 38 000 €	320 €
De 38 001 à 53 000 €	410 €
De 53 001 à 76 000 €	550 €
De 76 001 à 150 000 €	640 €
De 150 001 à 300 000 €	690 €
De 300 001 à 760 000 €	820 €
De 760 001 à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	+ 46 € par tranche de 1 500 000 € supplémentaires

L'instauration d'une indemnité de responsabilité pour les régisseurs est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Prise en charge d'une partie du coût de la cantine de Xarnegu ikastola

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge financière d'une partie du prix du repas de la cantine des enfants scolarisés dans l'école immersive Xarnegu Ikastola (1,16€), comme pratiqué pour le Groupe scolaire Pierre LABORDE et l'Ecole Sainte-Marie, au nom du principe d'équité.

La prise en charge d'une partie du coût de la cantine de Xarnegu Ikastola est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Limitation de l'exonération de 2 ans de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés ; la baisse des rentrées fiscales de la commune, la perte d'une partie de la compensation de la taxe d'habitation en 2020, la perte de la taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles sur tous les terrains ayant figé un droit à bâtir reversés à la zone agricole par le PLU révisé de 2020 et le peu de perspectives de nouvelles recettes fiscales imposant de trouver de nouvelles ressources ;

- charger la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La limite de l'exonération de 2 ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- Martine CELHAY réitère sa demande d'un panneau d'interdiction poids lourds sur le chemin de Béterbide. Les conseillers concèdent qu'une interdiction aux plus de 7,5 tonnes sauf desserte locale peut être envisagée. La Maire se saisit du sujet pour évoquer le point noir de la vitesse sur la route des écoles au droit de l'école privée. Elle évoque les différentes consultations à mener auprès de maîtres d'œuvre différents sur le sujet de la sécurisation de la RD 318, dont le départ est aujourd'hui dangereux du fait de l'absence de trottoirs, de la montée de Guiche (RD 253) pour la même raison, et de la traversée du bourg qui nécessitera de réduire la vitesse à 30Km/h (Geneviève DULIN fait remarquer que le panneau situé à l'entrée du bourg au niveau de la maison Germain signale une limitation de vitesse à 20Km/h). Elle précise que cela prendra du temps et qu'il convient de prioriser les points à traiter. A propos de la problématique de la route des écoles, elle propose la création immédiate d'un sens prioritaire avec haricot, panneaux décalés et marquage au sol. Les conseillers valident la proposition qui fera l'objet d'une expérimentation dans un premier temps. Sont aussi évoqués les dos d'ânes, de l'avis de tous trop bruyants, et les feux automatiques.

Elisabeth TOURATON souligne, elle, la vitesse excessive sur la RD 936.

- Geneviève DULIN informe les conseillers de l'arrivée à échéance le 31 décembre dernier du dernier contrat d'entretien des poteaux incendie passé avec la SAUR. Elle expose les 2 propositions que la commune a reçues pour le contrôle des 24 poteaux existants :
 - celle de la SAUR au prix de 65 € le poteau,
 - celle de Michel DORREGARAY, pompier volontaire autoentrepreneur, au prix de 24€ le poteau.

La Maire précise qu'elle étudiera ces propositions au regard aussi des éléments prévus en annexe tel que le tarif des pièces à réparer entre autres.

- La Maire :
 - évoque l'étude de structure confiée à la SOCOTEC dans le cadre de la consultation des bureaux d'étude sur le projet d'amélioration et de reconfiguration du complexe sportif du stade ; elle donne un ordre d'idée sur le coût de création d'un éventuel étage au club house (75 000 € à minima) et précise que cela coûtera encore plus cher en cas de plancher hourdi ;
 - remercie les conseillers pour le boîtier de l'enquête sur les commerces ;

- La Maire résume la belle fin d'été :
 - Pour UHALDEAN qui a raflé 3 titres de champions de France (2 à main nue place libre, catégories Benjamins et Seniors 2^{ème} série, et 1 à baline trinquet catégorie Benjamins), 2 titres de champion Pays Basque à baline trinquet, catégories Poussines et Benjamines, ainsi que le challenge Pays Basque à paleta gomme pleine trinquet en catégorie Junior. Thibault BIDART, félicité par l'assemblée pour son titre de champion de France à main nue, précise que le dernier titre pour UHALDEAN remontait à 35 ans, et que la dynamique créée va profiter bien sûr au club mais aussi aux écoles et au village tout entier.
 - Pour le Ball TRAP CLUB UR GORRI qui a vu 2 de ses membres historiques, François SORHOUET et Alain DARRORT, être décorés de la médaille Jeunesse &

sport pour leur engagement associatif le 5 septembre dernier (remise organisée par Jean-Baptiste LAMOTE). La Maire souligne le dynamisme du ball trap club, qui investit chaque année quelques 6000 à 7000€ sur le site, et qui compte dans ses rangs un champion de France Calibre 20.

- Pour ANIMATION DU PAYS DE BIDACHE qui a accueilli 218 spectateurs pour sa 1^{ère} fête des associations et du bénévolat (anciennement forum des associations) ce début septembre au stade municipal. Mélanie EYHERABURU et Aurélie DARRIEUMERLOU témoignent des bons retours d'expérience.
- Pour les habitants des quartiers Miremont et Lassarade qui ont partagé des instants de convivialité lors des méchouis organisés à la cabane des chasseurs et à l'étable de Bellegarde le 4 septembre dernier.
- Pour les jeunes cadets de l'USB qui ont investi la forêt d'Ur Gorri pour une course d'orientation koh Lanta, 1^{ère} du genre à Bardos, dans le cadre de leur journée cohésion le 4 septembre dernier.

Elle convie enfin tous les conseillers à la fête d'ouverture de l'ikastola « Xarnegu ikastola » samedi 11 septembre au mur à gauche. Au programme : spectacle de marionnettes « Herrialde Urdina » au cinéma, partie de pelote Union Basque main nue en fronton avec UHALDEAN, mutxiko avec Arberoa Txaranga, suivi d'une soirée vin et pintxo animée.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 05 octobre 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.

